

# Sans solidarité, pas d'équité

Comment la numérisation change les  
rapports entre ces deux valeurs

Texte de Frank Nullmeier



La justice et l'équité sont souvent considérées comme des valeurs indissociables. Une personne solidaire agit de manière équitable. Et si l'on veut un monde plus équitable, il faut agir de manière solidaire envers ceux qui vivent difficilement. Mais on peut aussi distinguer ces deux valeurs. L'équité, c'est ce que l'on doit aux autres, alors que la solidarité n'est qu'une aide supplémentaire qui s'accompagne de sympathie et d'empathie. L'équité est le principe fondamental de l'action morale. La solidarité sert seulement de motivation. On entend depuis quelques années dans le débat public des propos qui mettent l'équité et la solidarité en opposition. Ainsi, la solidarité avec les réfugiés pourrait s'opposer au principe qu'il soit seulement équitable d'aider ceux qui fuient une menace immédiate ou une discrimination, mais pas ceux qui cherchent une vie meilleure. La solidarité se limiterait en outre à une solidarité avec les pauvres des pays lointains, alors que l'équité sur place aurait de plus en plus de mal à se faire respecter. On peut en effet s'engager pour l'équité même sans tenir grand cas des appels à la solidarité internationale. Le lien entre ces deux valeurs est très controversé dans les milieux politiques.

La numérisation intervient dans les rapports entre ces deux valeurs. Avec ses différentes variantes technologiques, elle permet une participation individuelle beaucoup plus étendue qu'auparavant – l'éventail des possibilités s'étend des médias numériques à l'intelligence artificielle, de la simple conversion à des formes de communication numériques à l'automatisation de tous types de processus. Et elle généralise la communication au niveau mondial, que ce soit pour les relations économiques ou les événements privés. Cela remet en cause le modèle habituel de la solidarité, c'est-à-dire la solidarité dans le cadre d'un État national. Ses conséquences pour la recherche d'équité sont beaucoup moins évidentes. Les concepts de nouvelle «équité numérique» existants ne concernent encore que certains aspects de ce sujet (Katsh/Rabinovich-Einy 2017). Quel peut être l'avenir de la solidarité et de l'équité à l'ère du numérique et quel lien conserveront-elles? C'est à ces questions que nous essayons de répondre dans les pages suivantes.

Les différentes répercussions de la numérisation envisagées pour ces deux valeurs résultent notamment de quelques différences fondamentales entre ces deux notions. L'équité est une obligation morale. On ne peut s'y soustraire. Ce n'est pas le cas de la solidarité. Je ne suis pas obligé d'être solidaire avec les autres, c'est un acte volontaire. La solidarité ne connaît aucun droit, elle ne possède aucun caractère légal ou de droit humain. Quand on agit de manière non solidaire, on se comporte comme un «parasite», qui profite du bien collectif, mais ne participe pas aux coûts et aux charges qui y sont liés. Mais un comportement non solidaire ne transgresse aucune norme juridique ni aucune obligation morale. Cela peut laisser penser que l'équité incombe au système juridique et à l'État, mais la solidarité à la société civile (Bude 2019: 140). Mais ce serait une erreur: ce serait en effet oublier les solidarités institutionnalisées par l'État, dont les assurances sociales dans le cadre de l'État providence, qui sont d'une importance considérable pour notre vivre ensemble.

### **La forme de la solidarité détermine son rayon d'action**

La solidarité exige un comportement au profit des autres – en général avec l'espoir que ceux-ci feront de même dans le cas contraire. La solidarité repose sur la notion de réciprocité dans le comportement entre les membres d'un groupe, contrairement à la charité (Bayertz 1998). Une société équitable se caractérise certes par la réciprocité du comportement de tous les citoyens et toutes les citoyennes, mais l'équité, en tant que devoir moral, exige un comportement individuel équitable même en l'absence de réciprocité. La solidarité, par contre, peut disparaître si la réciprocité est insuffisante – par exemple dans le cadre de la multiplication des rapports sociaux sur des plateformes numériques. Il existe cependant des formes de solidarité tellement asymétriques qu'il n'est pas envisageable d'inverser les rôles d'aidants et d'aidés. C'est en général le cas quand la solidarité est pratiquée avec un

groupe auquel n'appartiennent pas les aidants, par exemple la solidarité internationale en cas de catastrophe. Mais la solidarité peut aussi être vécue au sein d'un groupe, comme dans le cas classique des mouvements ouvriers contre les rapports de force déséquilibrés dans les économies de marché (Stjernø 2005). On parle de solidarité exclusive quand l'action solidaire se construit à partir de l'opposition, voire l'hostilité avec un autre groupe. Quand le ressentiment, la haine et le refus constituent l'identité collective. Plus la portée de la solidarité est importante, moins l'action solidaire peut être étendue. La solidarité devient ainsi un geste sans engagement. Mais elle peut aussi dépendre des actions passées de la personne aidée. Une telle solidarité repose sur le conditionnement de l'aide à la participation des personnes aidées – comme c'est le cas par exemple dans de nombreux systèmes de protection élémentaire. Dans ce cas, la solidarité se mérite. Une aide n'est accordée que si tout a été entrepris pour se protéger contre le besoin, mais que la pauvreté et la misère ont quand même frappé. Les personnes qui n'assument pas leurs responsabilités ou ne font rien pour ne pas tomber dans la misère ne bénéficient d'aucune solidarité.

### **Les trois critères de l'équité: la performance, le besoin et l'égalité**

Ces trois critères mettent en évidence le lien entre la solidarité et une certaine forme d'équité: l'équité en matière de performance. Car aucun principe d'équité ne s'est jamais imposé comme principe universellement reconnu. Dès que l'on parle d'équité, trois critères sont en jeu: l'égalité, la performance (parfois également appelée mérite) et le besoin (Miller 1999). Il existe des théories de l'équité qui donnent la priorité à l'un de ces trois critères, et d'autres qui reconnaissent les trois critères, et qui déterminent le critère le plus approprié dans chaque situation ou contexte social. Les représentants d'une politique expansive de l'État providence se prononcent en général en faveur d'une priorisation du besoin et/ou de l'égalité, alors que les représentants d'un État social minimal approuvent l'équité des performances. La recherche en équité a fait ressortir une conception plurielle de l'équité comme hiérarchisation de l'égalité, de la performance et du besoin (Konow/Schwettmann 2016).

Depuis Aristote, on connaît la structure logique d'une juste répartition entre les critères de performance et de mérite. Afin de pouvoir déterminer la juste répartition d'un bien, il faut comparer plusieurs personnes et leur performance, leur mérite ou leurs efforts. L'équité exige une distribution inégale, exactement proportionnelle aux différents niveaux de performance. Dans son ouvrage *A Theory of Justice* (1971), qui influence les débats de manière déterminante depuis cinquante ans, John Rawls refuse catégoriquement l'idée d'équité au mérite: d'une part, les contributions de chaque individu, évaluées sous forme de performance, sont influencées par l'arbitraire de la nature (dons) et les avantages de l'origine. D'autre part, il est impossible d'atteindre un consensus social au sujet de l'objectif auquel chaque individu contribue. C'est la raison pour laquelle, chez Rawls, l'équité dépend uniquement de l'égalité, ce qui implique l'égalité juridique et politique, mais aussi l'égalité sociale – cependant, pas au sens strict d'un équilibrage, mais au sens du meilleur soutien possible aux plus faibles. Le troisième critère d'équité, le besoin, joue un rôle central dans le développement de l'État social. Depuis les recherches sur la situation des pauvres au début du XXe siècle, le besoin est le critère déterminant pour la protection sociale minimum dans une société. Mais la solidarité ne peut pas déterminer par elle-même dans quelle mesure et avec quel objectif de répartition l'aide doit être apportée. Des critères d'équité entrent toujours en jeu: la solidarité jusqu'à ce que tous les besoins soient satisfaits? Jusqu'à ce que la capacité de performance et de responsabilité individuelle soit établie? Ou la solidarité jusqu'à ce que l'égalité sociale soit garantie à grande échelle? Sans critère d'équité, la solidarité reste vide, elle n'a pas de mesure propre. Sans solidarité, l'équité n'a pas de force motivationnelle. Au vu de ces trois critères d'équité et des nombreuses formes de solidarité, la question de savoir si ces deux valeurs sont en harmonie se pose de manière beaucoup plus complexe. La numérisation, en favorisant une avancée supplémentaire de l'individualisation, pourrait

fragiliser les solidarités, au profit d'une préconisation de la performance comme critère d'équité. Mais la numérisation est aussi un acteur central de la communication mondiale. Elle modifie la portée des deux valeurs, leur rapport avec le cercle familial et amical, la région et la nation ou le monde entier.

### **La solidarité et l'équité ont besoin de la collectivité**

La question centrale est donc de savoir à qui ou à quoi s'appliquent la solidarité et l'équité. Appelons cela la valeur de référence ou le groupe de référence de ces valeurs. L'équité et la solidarité ne sont rien sans la référence de l'ensemble auquel elles se rapportent: l'équité doit-elle s'appliquer à «notre» société, c'est-à-dire un pays, à l'Europe ou au monde entier? Aujourd'hui, dans la littérature scientifique, l'équité mondiale sert en général de point de départ à la réflexion sur l'équité. Selon ces approches, il ne peut y avoir de société raisonnablement équitable tant que la société mondiale est dominée par l'injustice et l'inégalité. La solidarité elle aussi nécessite un groupe de référence. Et l'éventail est encore plus large. Il s'étend de la solidarité au sein de la famille, de la parenté, des collègues à la solidarité avec les pauvres des pays du tiers monde, les réfugiés et les victimes de l'exploitation, toutes les personnes dans le monde qui ont besoin d'aide et de soutien, en passant par la solidarité avec certains groupes de personnes dans le besoin dans la commune, avec les personnes qui vivent dans la même ville, dans la même région, dans le même pays. En matière d'équité, c'est la taille du groupe de référence qui détermine la portée des efforts nécessaires pour rééquilibrer les conditions de vie. Étant donné qu'il est quasiment impossible d'agir en permanence en faveur de l'équité dans le monde, il est important de commencer par favoriser l'équité dans certains domaines au niveau local (Sen 2009). En matière de solidarité, la mention du groupe de référence est beaucoup plus théâtrale. Il doit s'agir d'une communauté ayant un bagage d'expérience commun, afin de garantir la part d'empathie et de générosité nécessaire. Le philosophe Gerald A. Cohen a montré qu'une société juste ne peut pas être construite sur le seul fondement des critères les plus affinés d'équité. Pour qu'une société aspirant à l'équité soit stable, il faut également la solidarité d'une communauté (Cohen 2009). Le critère des expériences communes privilégie cependant, en général, les groupes de référence familiaux, locaux et professionnels. Une solidarité mondiale basée sur un principe de communauté de ce type est difficilement concevable. Par contre, si la notion d'humanité impliquait que les expériences communes résultent de phénomènes universels tels que les guerres, le progrès économique et technique, le changement climatique, le pouvoir et la misère, alors on pourrait aussi imaginer une solidarité au niveau de la communauté mondiale. Pour permettre une cohésion sociale à tous les niveaux, il faut alors faire interagir les solidarités, de l'échelle mondiale au voisinage et à la famille. La numérisation devrait favoriser une telle conception de la solidarité. En effet, ces thèmes font l'objet de plus en plus de discussions et d'échanges dans le monde. Mais elle accentue également les problèmes d'équité: si on veut être solidaire à l'échelle mondiale, comment accepter les injustices et les graves inégalités entre les régions du monde? À cet égard, la solidarité et l'équité sont inséparables.

Dans un monde où les liens sont de plus en plus étroits, l'avenir de ces deux valeurs dépend de notre capacité à développer des formes transnationales de solidarité et d'équité et à les conjuguer avec les exigences au niveau national.

### **L'équité a besoin d'organismes de solidarité**

Pour faire vivre les valeurs d'équité et de solidarité dans une société, il faut disposer d'institutions efficaces. Au niveau national, les piliers résident dans les institutions de l'État providence. Les États providences sont des formes de solidarité institutionnalisée. Ils offrent des solutions collectives de protection de l'individu contre les risques sociaux. Ils ne renvoient pas l'individu à sa seule capacité de performance. Ils exigent certes une certaine responsa-

bilité individuelle au sens d'une participation à la société active, mais garantissent une protection collective beaucoup plus efficace qu'une prévoyance individuelle. Les assurances sociales et leurs communautés solidaires d'assurés ont permis l'émergence d'un collectif particulier soumis à des devoirs de solidarité, notamment sous forme de cotisations obligatoires. Les avantages des systèmes d'assurance sociale rattachés à l'activité résident dans leur ouverture à l'immigration et aux ressortissants d'autres pays, dans la mesure où ils peuvent être intégrés dans le marché du travail. Les systèmes d'assurance sociale qui incluent l'ensemble de la population active et résidente confèrent aux réglementations en matière d'immigration une importance capitale en matière de politique sociale. En raison des énormes écarts économiques en Europe et par rapport aux pays du Sud, une grande part de la population européenne refuse d'étendre la solidarité sociale aux travailleurs immigrés et aux réfugiés. Cela s'exprime également dans la montée du chauvinisme social, qui est favorable à l'État providence, mais veut réserver les prestations sociales à la population nationale. La solidarité sociale entre les générations, mais aussi entre les personnes à haut revenu et à faibles ressources, est menacée par l'accroissement des migrations transnationales, qui résultent de déséquilibres économiques mondiaux et de bouleversements dus au climat. Les solidarités transnationales entrent en collision avec la solidarité traditionnelle de l'État providence. Mais cette solidarité exclusive au sein de l'État social est en contradiction avec les exigences d'un rééquilibrage social et une communication mondiale facilitée par la numérisation. Il n'existe pas encore de concept de solidarité transnationale, susceptible de généraliser l'équité sociale au-delà de l'État-nation – et les efforts en ce sens sur le plan politique semblent stagner.

### **De nouvelles formes de solidarité institutionnelle doivent apparaître**

La numérisation n'est cependant pas seulement un pilier des solidarités internationales. Elle peut aussi, grâce aux nouvelles possibilités de collecte et d'analyse de grandes quantités de données (le big data), menacer un élément essentiel de la solidarité institutionnelle: les assurances sociales. L'Internet met à disposition des données sur les habitudes d'achat et les activités privées via les réseaux sociaux. Mais dès que des évaluations de risques très précises seront possibles, l'idée de l'assurance sociale comme mise en commun et équilibre de risques sera remise en cause. Au lieu d'une mise en commun des risques, on obtient une prime de risque personnalisée. Mais une personnalisation des primes entraînerait des inégalités en raison des différences sociales entre les risques. La communauté des assurés se diviserait au profit d'un système de primes personnalisées sans redistribution sociale, mais avec report des coûts sur les personnes déjà plus fortement concernées par des risques.

Une utilisation massive de la numérisation peut miner les bases de la solidarité et de l'équité. Pour s'en prémunir, on peut cependant édicter des réglementations juridiques qui définissent précisément quelles données peuvent être utilisées dans les assurances sociales. La non-utilisation de toutes les autres données doit être protégée juridiquement et renforcée afin d'assurer la pérennité d'une assurance sociale. Une politique durable de protection de la solidarité et d'amélioration (ou tout du moins de stabilisation) de l'équité exige par conséquent de défendre les droits de non-exploitation des données et de répondre à la question de savoir si les citoyens et citoyennes ont des droits de propriété sur leurs données. Une répartition équitable des charges nécessite que les solidarités ne soient pas minées par des solutions individuelles toujours plus prévisibles. Afin de limiter la montée de l'individualisation due à la numérisation et de conserver le principe de réciprocité et d'équilibre social, il faut créer ou renouveler les formes institutionnelles de la solidarité. Sans équilibre social, la solidarité va disparaître. Et sans formes de solidarité institutionnalisées, il sera impossible de faire émerger une société plus juste.



**Frank Nullmeier** est professeur en sciences politiques au SOCIUM (centre de recherches sur les inégalités et la politique sociale) de l'université de Brême, en Allemagne. Il est membre du domaine de recherche spécialisé «Dynamiques de développement globales de la politique sociale». Ses principaux travaux sont consacrés à la théorie politique et à l'analyse de la politique sociale. Il est coéditeur du «Oxford Handbook of Transformations of the State» (2015) et du «Handbuch Digitalisierung in Staat und Verwaltung» (2019).

**Références bibliographiques:**

- Bayertz, Kurt. 1998. Begriff und Problem der Solidarität. In: Solidarität. Begriff und Problem, Hrsg. Ders., 11–53. Frankfurt a.M.: Suhrkamp.
- Bude, Heinz. 2019. Solidarität. Die Zukunft einer großen Idee. München: Hanser.
- Cohen, Gerald A. 2009. Why not Socialism? Princeton: Princeton University Press.
- Katsh, Ethan, and Orna Rabinovich-Einy. 2017. Digital Justice: Technology and the Internet of Disputes. New York: Oxford University Press.
- Konow, James, and Lars Schwettmann. 2016. The Economics of Justice. In Handbook of Social Justice Research, Eds. Clara Sabbagh and Manfred Schmitt, 83–106. Heidelberg: Springer.
- Miller, David. 1999. Principles of Social Justice. Cambridge, MA, London: Harvard University Press.
- Rawls, John. 1971. A Theory of Justice. Cambridge, MA, London: The Belknap Press of Harvard University Press.
- Sen, Amartya. 2009. The Idea of Justice. Cambridge, MA: The Belknap Press of Harvard University Press.
- Stjernø, Steinar. 2005. Solidarity in Europe. The History of an Idea. Cambridge: Cambridge University Press.